


Liste des emplacements réservés		
N° des opérations	Désignation des opérations	Surfaces approximatives
<b>Emplacements réservés pour élargissement de voirie</b>		
1	Réalisation d'un espace public	300 m <sup>2</sup>
2	Création d'une armoire de voirie pour la desserte de la zone 2AU de Sellas	980 m <sup>2</sup>
3	Création d'un ouvrage de rétrocession des eaux et d'un accès de desserte de la zone 2AU de Sellas	984 m <sup>2</sup>
4	Réservation pour le réaménagement et la sécurisation de l'accès au groupe scolaire	2110 m <sup>2</sup>
5	Réservation pour permettre l'extension du groupe scolaire	3875 m <sup>2</sup>
6	Élargissement de la Voie Communale n°8 de Laborde	2020 m <sup>2</sup>
7	Aménagement des berges à Vitezeze	217 m <sup>2</sup>
8	Création d'un parc de stationnement	104 m <sup>2</sup>
9	Élargissement et sécurisation du chemin départemental 669	3027 m <sup>2</sup>
10	Élargissement et sécurisation de la voie communale n°4	3327 m <sup>2</sup>
11	Sécurisation des trottoirs de Gauriac à l'intersection des chemins départementaux 669 et 133E5 et de la voie communale n°4	1257 m <sup>2</sup>
12	Création d'un espace public le long de l'estuaire de la Grande	3304 m <sup>2</sup>
13	Création d'un parc de stationnement	108 m <sup>2</sup>
14	Sécurisation des cheminements piétons et cyclables le long du chemin départemental 669	1935 m <sup>2</sup>



**Commune de Gauriac**  
 Département de la Gironde

Elaboration prescrite par DCM du 19 Mars 2004  
 Projet de P.L.U. arrêté par D.C.M. du 7 juillet 2010  
 Dossier soumis à Enquête Publique du 18 octobre 2010 au 19 novembre 2010  
 Arrêté du P.L.U. approuvé par D.C.M du

# PLAN LOCAL D'URBANISME

4.3 Plan de Zonage, planche n°2 : partie Est

Première modification du PLU

METROPOLIS Urbanistes 18 rue Quintin 33000 BORDEAUX Tél. 05 57 81 74 83 / Fax. 05 56 79 38 74	PLAN No 4.3	ECHELLE 1/2500ème
Fabien CHARLOT Paysagiste 75 rue Paul Camelle 33100 Bordeaux Tél. 05 56 32 22 79	Indice 4.3	Date Juin 2013
	Dessiné par CY et DP	Vérifié par DP

**Légende**

- UA Zones U : Bourg ancien et hameaux
- 1AU Zones 1AU : zones à urbaniser en priorité
- 2AU Zones 2AU : zones à urbaniser dans un second temps
- A Zones A : zones agricoles
- N Zones N : zones naturelles
- Np Zones Np : zones naturelles protégées
- Espaces boisés classés
- ★ Autorisation de mutation des bâtiments agricoles de par l'intérêt architectural
- Emplacements réservés pour ouvrage public : installation d'éclairage général, assise, voie, voirie ou passage public à créer, ou voirie publique à élargir
- 18 Numéro d'opération
- Périmètre de Protection des Risques d'Effondrement
- Construction récente ou absente du cadastre
- Périmètre de Protection des Risques d'Inondation : zone rouge
- Périmètre de Protection des Risques d'Inondation : zone bleue

